

## Assemblée communale du 3 mai 2022

**Président :** M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

**Participants :** 45 personnes, dont 1 personne n'ayant pas le droit de vote

---

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun de leur présence.

**M. le Président** déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 16 du 22 avril 2022, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

**M. le Président** rappelle que le vote à bulletins secrets est admis si la demande est acceptée par le 5<sup>e</sup> des membres présents (art. 18 LCo).

**M. le Président** procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Pierre Borne
- M. Hans Ammon
- Mme Marie-Hélène Tille

L'assemblée peut délibérer valablement.

**M. le Président** rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale (art. 3 ReLCo).

**M. le Président** tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un-e conseiller-ère ou quelque autre personne que ce soit.

Avant de présenter le tractanda de ce soir, **M. le Président** tient à répondre aux questions ouvertes relatives au point 3. Divers de la dernière Assemblée communale du 7 décembre 2021.

- 1) M. Joseph Yerly >> question>> réfection des chemins et canalisations dans le quartier des Rialets.  
Réponse>>> L'étude est initialisée et les entretiens avec l'OFAG / AF et le bureau d'études Jeanneret SA sont en cours (En Bouleyres et les Rialets). Les propriétaires avaient jusqu'au 15 avril 2022 pour répondre.
- 2) M. Daniel Perroud >> question>> largeur du virage de la route de l'ancien «Denner».  
Réponse>>> La réponse sera donnée ce soir au point 3.2 du tractanda.
- 3) M. Luis Oliveira >> question>> possibilité d'installer une bordure près de la route cantonale afin d'éviter que des vélos puissent passer sur l'ancien chemin cancellé le long de sa parcelle. >> réponse>> La question a été posée à M. Broye du SPC il y a

plusieurs semaines, mais sans réponse à ce jour. Cela reste une décision du SPC, car cela se situe sur la partie cantonale et non édilitaire.

**M. le Président** donne la lecture du tractanda de cette assemblée :

## **Tractanda**

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 décembre 2021**
- 2. Comptes 2021**
  - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements
  - 2.2. Prise de position de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - 2.3. Approbation
- 3. Budget communal des investissements 2022 – complément**
  - 3.1. Eclairage public – passage à la LED au quartier de la Goille** CHF 26'000.00  
Rapport de la commission financière  
Vote du crédit y relatif
  - 3.2. Carrefour route d'Autigny – route du Centre Travaux complémentaires** CHF 40'000.00  
Rapport de la commission financière  
Vote du crédit y relatif
  - 3.3. Adduction d'eau – bouclage entre la Verna et le sentier de la Creusette et raccordement à un hydrant dans le secteur du nouveau bâtiment du CAD et l'édilité** CHF 205'000.00  
Rapport de la Commission financière  
Vote du crédit y relatif
- 4. Divers**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

**M. le Président** constate qu'aucune remarque n'est formulée au sujet du tractanda et passe au point 1.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 décembre 2021**

**M. le Président** précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch).

**M. le Président** demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2021.

---

**Au vote à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.**

---

**M. le Président** adresse ses remerciements à M. René Muller, administrateur communal, pour la rédaction du procès-verbal.

**M. le Président** passe à présent la parole à **Mme Marie-Claude Clerc** pour la présentation du point 2.1. « Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2021 ».

## **2. Comptes 2021**

### **2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2021**

L'entier des comptes 2021 était disponible au bureau communal et se trouve sur le site Internet de la commune.

**Mme Marie-Claude Clerc** informe qu'elle ne commentera que les chiffres qui présentent une différence significative par rapport au budget 2021 ou aux comptes 2020.

Les comptes ont été contrôlés par l'organe de révision le 23 mars 2022 et présentés à la commission financière le 5 avril 2022 avec les explications demandées.

#### **Comptes de fonctionnement 2021**

**Mme Marie-Claude Clerc** informe que le chapitre « Administration » amène les commentaires suivants : Les charges des organes de la commune, soit de l'Assemblée communale et du conseil communal, augmentent. D'une part, cela avait été déjà annoncé lors de la présentation du budget, le conseil communal s'est octroyé une augmentation de ses jetons de présence de CHF 90.- à CHF 100.-. D'autre part, la tenue de trois assemblées communales en 2021 a engendré des coûts supplémentaires. Au niveau de l'administration générale, charges et revenus ont tous deux progressés, notamment en raison d'un remplacement au sein du personnel communal compensé par le remboursement de l'assurance. Au compte 02.315.0 : Entretien et soutien informatique : la tenue des assemblées communales à la halle polyvalente en raison de la pandémie a systématiquement exigé l'installation d'un beamer et d'un écran géant. De plus, le passage au modèle comptable MCH2 nécessite un appui supplémentaire de notre prestataire informatique.

Le chapitre « ordre public » n'amène aucun commentaire.

Au chapitre « enseignement et formation », les commentaires suivants sont faits : Au compte 21.350.1 : il était également annoncé lors de la présentation du budget que les cours de natation à la piscine du home engendreraient des coûts plus élevés que prévu. Le coût d'un cours/classe s'élève à CHF 200.- + CHF 80.- pour le maître-nageur par heure. Au compte 21.461.2 : vous pouvez constater que le financement par l'Etat, des fournitures scolaires, se résume à pas grand-chose. Ce qu'on appelle le « panier de l'élève » est limité au strict minimum et il est largement insuffisant pour financer notamment la masse de photocopies et de fiches à charge de la commune (voir compte 21.310.0).

Pour ce qui est des activités et loisirs de l'école de la Clé : l'absence de camp de ski et de lotos occasionne des économies.

Au chapitre « Accueil extrascolaire », le compte 219.316.0 : en raison de la pandémie, les repas des enfants n'ont plus été possibles à la Résidence St-Martin. La salle des répétitions a servi de salle à manger, ce qui a impliqué une hausse de la location.

219.433.1 : on attendait visiblement plus d'enfants à l'AES. Le résultat 2021 est cependant supérieur au résultat 2020.

Au niveau de l'administration scolaire. – Au compte 29.312.0 : en regard de la situation actuelle, le remplissage des citernes à mazout a peut-être été effectué au bon moment. Au compte 29.314.0 : les frais d'entretien des bâtiments sont bien inférieurs à ce qui avait été prévu puisque le bâtiment B subira des travaux plus importants qu'envisagés initialement et par conséquent à considérer comme un investissement.

Au compte 29.436.0 : le revenu de CHF 11'435,85 provient du remboursement de l'assurance à la suite des déprédations causées à la Place rouge et de la vente d'ordinateurs d'occasion à la suite du renouvellement du parc informatique de l'école.

Au chapitre « Culture et loisirs », la fête des sculptures a laissé un joli bénéfice.

Le chapitre « Santé » n'amène aucun commentaire si ce n'est que la quasi-totalité des charges sont des charges liées.

Au chapitre « Affaires sociale », au compte 54.365.2, la baisse de la subvention à l'école maternelle Catimini confirme la diminution du nombre d'enfants accueillis. A titre de comparaison, la commune avait versé CHF 6'600.- en 2020.

Au compte 58.352.1 : le montant de la participation à ARCOS, l'association qui regroupe, pour les communes de Sarine-Ouest, le service social et celui des curatelles, doit être diminué de CHF 6'224.-. Le décompte définitif nous est parvenu après le bouclage des comptes. Ce « trop versé », si l'on peut dire, est conservé par l'Association et cela lui permet d'assurer sa trésorerie. Cette solution est appliquée pour toutes les communes membres. Afin de disposer d'une comptabilité claire et précise, le projet des nouveaux statuts prévoit que « En cas de résultat annuel positif, l'association peut sur préavis favorable de la commission financière, et acceptation de l'assemblée des délégués, conserver la trésorerie versée d'avance par les communes au maximum 5 ans ». De plus, l'association (ARCOS) ouvre un compte au bilan pour chaque commune membre sur lequel sont ventilés les résultats reportés ainsi que les remboursements.

Concernant les comptes « routes communales et génie civil », divers commentaires sont apportés concernant les comptes suivants :

Compte : 62.313.1: la souffleuse et la débroussailleuse étaient arrivées à ... bout de souffle. Il a fallu les remplacer.

Compte : 62.314.0: un curage des canalisations s'est avéré nécessaire, d'où une augmentation des charges.

Compte : 62.315.0: à la suite d'actes de vandalisme un gros véhicule a dû subir d'importantes réparations. Le remboursement de l'assurance figure au compte 62.436.0.

Compte : 62.318.1: les nombreux chantiers ont entraîné davantage d'études que prévu.

Au chapitre « Protection – aménagement de l'environnement », le compte « approvisionnement en eaux » n'est pas équilibré même si légalement il le devrait. Il ne l'est pas en raison des problèmes détectés à la station de pompage du Pontet, à Chénens. M. Yves Nicolet, responsable de ce dicastère, a fourni toutes les explications nécessaires dans son article paru dans le dernier bulletin d'information. Le Scm (Service des communes) accepte exceptionnellement le non-équilibre de ce compte et pour autant qu'il n'excède pas plusieurs exercices. Auquel cas, une augmentation des taxes de l'eau potable devrait être envisagée. Compte 70.314.0: la facture des analyses ainsi que des travaux entrepris a ainsi considérablement augmenté et au compte : 70.435.4: les revenus de la vente d'eau ont

considérablement diminué. Au compte : 70.480.0: la réserve « Approvisionnement en eau » est désormais épuisée.

Les comptes « protection des eaux » et « ordures ménagères » ont une couverture de 100% comme le prévoit la loi.

Aux comptes : 71.390.1 et 71.390.0: la dernière tranche du prix d'entrée à l'AEGN a été amortie. Ce solde inférieur aux tranches précédentes explique aussi la baisse du montant des intérêts.

Au compte : 72.480.0: le solde de la réserve s'élève à CHF 58'000.- et elle figure au bilan.

Concernant l'aménagement du territoire, le compte 79.431.0 indique une augmentation des demandes de permis de construire dans la commune.

Au niveau du compte 87.436.0, le revenu de la vente d'énergie produite par les panneaux solaires ne varie guère.

Sous le chapitre « Finances et impôts », **Mme Marie-Claude Clerc** informe qu'au compte 90.319.1 les factures fiscales de quelques cas 'lourds' n'ont pas été encaissées et des actes des défauts de biens ont été reçus.

Les commentaires suivants sont faits sur les comptes ci-après :

Compte 90.400.0: comme à l'accoutumée, les estimations de revenus fiscaux ont été basées sur les données du SCC (Service cantonal des contributions). Avant d'inscrire CHF 2'955'000.- au budget 2021, le conseil communal avait déjà un montant comptabilisé de CHF 630'000 de recettes fiscales acquises (postes ouverts : soldes 2018-19-20). Cependant la pandémie a commandé la prudence. A noter que le montant de CHF 3'589'000.- correspond à la facturation majorée de la provision pour l'année 2021.

Compte 90.400.1: le montant des impôts sur la fortune correspond au résultat de 2020 augmenté de la provision de 2021.

Compte 90.401.0: ce résultat, qui ne correspond pas au budget, enregistre des impôts des périodes précédant l'introduction de la nouvelle fiscalité des entreprises,

Comptes 90.403.0 et 90.404.0: ces deux positions traduisent la vitalité du domaine des transactions immobilières.

Sous le chapitre « Immeuble du patrimoine financier », le compte 941.314.0: diverses réparations ont dû être effectuées au bâtiment communal (appartement, porte d'entrée, WC)

Sous le chapitre « Autres postes ». En raison du bon résultat 2021, le conseil communal a décidé d'attribuer le montant de CHF 694'067.- à des amortissements supplémentaires. C'est la dernière fois qu'une telle opération est possible (MCH1 – MCH2). Elle permet d'éviter des amortissements négatifs dans MCH2.

Au compte 99.480.1: la provision de CHF 80'000.- pour pertes sur débiteurs a été diminuée de CHF 35'000.-.

**En conclusion, les comptes de fonctionnement 2021 présentent un excédent de recettes de CHF 618'990.54 contre un déficit budgété de CHF 133'646.30.**

La présentation des comptes de fonctionnement 2021 étant terminée, **Mme Marie-Claude Clerc** demande s'il y a des questions ?

Il n'y a pas de question de l'Assemblée communale.

## Compte des investissements 2021

**Mme Marie-Claude Clerc** informe sur le statut des différents investissements, soit :

- Chauffage à distance : les travaux ont pris du retard en 2021, mais chacun a pu constater que leur rythme est désormais soutenu ;
- Aménagement mini skate-park et workout : les travaux sont terminés et ces infrastructures ou aménagements sont très appréciés ;
- Compte 62.501.41 Carrefour routes de Fribourg, du Centre et d'Autigny. Alors que nous considérons les travaux comme terminés, vous allez à nouveau vous prononcer sur un montant qui concerne encore ce carrefour. Sous l'angle financier, nous sommes obligés de procéder ainsi car le compte a été bouclé fin 2021. Cela dit, même avec le crédit de CHF 40'000.- que nous sollicitons ce soir, l'enveloppe globale de CHF 890'000.- est encore respectée ;
- Compte 62.501.51 Réfection route du Trimbié. Les travaux sont terminés, mais des travaux d'entretien ont déjà dû être entrepris ;
- Compte 70.506.16 Changements des compteurs d'eau. Les travaux sont terminés, le montant inscrit au budget 2021 n'a pas été utilisé ;
- Compte 70.610.0 Taxes de raccordement à l'eau potable. Il est à remarquer que le montant encaissé est assez conséquent ;
- Comptes 71.501.48 et 71.501.53 Mise en séparatif secteur administration communale et assainissement de la Fin Devant. Les travaux sont terminés ;
- Compte 71.611.4 Participation de tiers (assainissement STEP). On pensait facturer la mise à disposition de la place (remblayage). Cela n'a été que partiellement le cas, mais surtout des frais de mise en place et de contrôle du terrain (Geotest) ont absorbé les recettes ;
- Compte 74.502.0 Aménagement du cimetière – étape 1. Les travaux sont terminés ;
- Les travaux relatifs aux sentiers pédestres sont terminés. Descendre jusqu'à la Glâne est devenu légèrement plus aisé. L'association Equivia a participé à hauteur de CHF 5'000.- ;
- Comptes 942.503.8 et 942.503.9 L'ensemble de ces montants n'ont pas été dépensés en raison des retards. Ils le seront très probablement en 2022 ;
- Compte 942.603.2 Le montant de CHF 22'740.- correspond à une subvention du service de l'énergie. En réalité celle-ci a déjà été versée en 2020, mais après la validation du budget 2021, raison pour laquelle elle figure ici, car on ne modifie pas un budget quand bien même on sait qu'il ne correspond pas à la réalité.

Tous les autres investissements sont toujours en cours ou en voie de finalisation

**En résumé, les comptes d'investissements 2021 présentent un excédent de charges de CHF 1'792'070.25.**

La présentation des comptes d'investissement 2021 étant terminée, **Mme Marie-Claude Clerc** demande s'il y a des questions ?

Il n'y a pas de question de l'Assemblée communale.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Claude Clerc** et donne la parole à **M. Stéphan Dubey**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

**Rapport de la commission financière M. Stephan Dubey, Président.**

**Comptes de fonctionnement et des investissements 2021**

*La commission financière a examiné les comptes de fonctionnement et des investissements 2021 établis par Mme la conseillère communale, Marie-Claude Clerc, en charge du dicastère des Finances, ainsi que M. René Muller, administrateur communal.*

*Les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 présentent un excédent de recettes de CHF 618'990.54. Lors de sa séance du 5 avril 2022, en présence des personnes responsables, la commission financière a eu à disposition tous les renseignements ou documents nécessaires à l'exercice de son mandat.*

*Elle a également pris connaissance du rapport de l'organe de révision de Fidiconsult SA. Celui-ci n'appelle aucun commentaire particulier.*

*La commission financière recommande dès lors d'approuver les comptes de l'exercice 2021, tels qu'ils vous sont présentés.*

**M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un bénéfice de CHF 618'990.54 et un excédent de charges de CHF 1'792'070.25.**

---

**Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2021 qui présentent un bénéfice de CHF 618'990.54 sont approuvés à l'unanimité.**

---

---

**Au vote à main levée, les comptes des investissements 2021 qui présentent un excédent de charges de CHF 1'792'070.25 sont approuvés à l'unanimité.**

---

**M. le Président remercie l'Assemblée et présente le point 3 de cette assemblée.**

**3. Budget communal des investissements 2022 - complément**

**3.1. Eclairage public – passage à la LED au quartier de la Goille CHF 26'000.00**

**M. le Président** passe la parole, pour cet investissement, à **M. Jean-Claude Bernold**, conseiller communal, qui présente l'objet.

**M. Jean-Claude Bernold** informe que courant janvier, la commune a été avisée qu'un éclairage était défectueux sur un candélabre situé à la route de la Goille. Le groupe E étant intervenu, ce dernier nous a annoncé que cet éclairage fonctionnait avec une ampoule à vapeur de sodium, ampoule qui n'est désormais plus disponible auprès des fournisseurs.

La seule alternative serait donc de passer à un éclairage LED. La question se posait alors de savoir s'il était raisonnable de ne changer qu'un candélabre ou d'envisager la transition à des éclairages LED par quartiers d'habitations. Pour des questions de coûts, il a été décidé de proposer, dans un premier temps, le remplacement de l'éclairage sur 18 candélabres le long de la route de la Goille et de la route des Rialets, ceci pour un montant de CHF 25'143.40 TTC.

Les ampoules au sodium qui fonctionnent encore sur ces tronçons, seront récupérées en tant que pièces de rechange pour remplacer les futures ampoules défectueuses des candélabres des

autres quartiers encore équipés par l'ancienne technique, comme les quartiers de Belmont et des Brévires par exemple.

Il est à noter que si les ampoules à vapeur de sodium constituaient la technique de pointe dans les années 2010, les ampoules LED présentent la meilleure efficacité lumineuse de toutes les sources disponibles sur le marché actuellement et permet également une régulation sans limites. La technologie LED n'a pas de temps de préchauffage au démarrage. La possibilité de régulation permet une adaptation du niveau d'éclairage aux besoins des usagers tout au long de la nuit. Les normes d'éclairage public ont été adaptées à ces nouvelles possibilités. L'éclairage „sur demande“ est devenu possible et de nombreux systèmes équipés de capteurs existent sur le marché. Ceux-ci permettent l'adaptation de l'éclairage selon les besoins des usagers, soit en fonction du volume de trafic sur les routes à forte circulation, soit en fonction de la présence sur des routes et des chemins à faible volume d'usagers. L'éclairage qui est donc choisi à ce jour est prévu avec des capteurs dynamiques, qui moduleront l'éclairage en fonction du trafic de véhicules et/ou piétonnier.

Avec ce projet et cette proposition nous réalisons les buts suivants :

- 1) Diminution de la consommation d'énergie.
- 2) Amélioration de la qualité de l'éclairage
- 3) Un retour de l'investissement sur une période très courte, en principe inférieure à 10 ans.

Le montant du crédit d'investissement soumis à votre approbation s'élève à CHF 26'000.- TTC. Le taux d'amortissement sera de 5% et celui-ci sera financé par le ménage communal. Il n'y aura pas de recours à l'emprunt car financé par les liquidités de la commune.

**M. Jean-Claude Bernold** demande s'il y a des questions ?

Mme Geneviève Reynaud se pose la question concernant le nombre de lampadaires à la route de la Goille. Il y en a 1 à l'entrée de la route puis un grand espace près du grand mur et il manquerait un peu plus de luminosité durant la nuit. Peut-on améliorer ceci ? Cela se trouve du côté de la maison de la famille Rossier. M. Jean-Claude Bernold va regarder cela avec le groupe E et donnera des nouvelles.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** remercie **M. Jean-Claude Bernold** et donne la parole à **M. Stéphan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

**Rapport de la commission financière** M. Stephan Dubey, Président.

**Budget des investissements - complément**

**Eclairage public – passage à la LED au quartier de la Goille**

*Le conseil communal propose de remplacer des candélabres défectueux ou d'une ancienne technologie par des ampoules LED.*

*Au vu des explications fournies, la commission financière émet un avis favorable à cet investissement de CHF 26'000.-.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, la pose d'un éclairage public – passage à la LED au quartier de la Goille de CHF 26'000.00 est acceptée à l'unanimité.**

---



**M. le Président** remercie l'Assemblée et présente le point 3.2 de cette assemblée.

### **3.2. Carrefour route d'Autigny – route du Centre CHF 40'000.00**

**M. le Président** passe la parole, pour cet investissement, à **M. Jean-Claude Bernold**, conseiller communal, qui présente l'objet.

**M. Jean-Claude Bernold** informe que les travaux au carrefour « route d'Autigny – route du Centre » étant enfin aboutis et dans l'attente de la pose de la nouvelle passerelle en bois, dont les plans ont été mis à l'enquête, le conseil communal a constaté avec une forte déception et depuis plusieurs semaines que certaines personnes n'hésitaient pas de couper le virage de ce carrefour, laissant des traces de roues bien visibles dans le gazon avec photo à l'appui.

Sur la base de cette constatation, le conseil communal a décidé de procéder à un renforcement mécanique de la zone incriminée sous forme de pose de pavés en granit 11/13 cm sur une largeur de 1.50 mètre et sur une partie de la circonférence du virage, ainsi que la pose de blocs de pierre d'une dimension d'environ 140 x 60 x 40 cm en provenance de la carrière d'Enney.

Le coût de cette opération à hauteur de CHF 40'000.-, ne fera pas dépasser le coût global voté en son temps par l'Assemblée communale. Etant donné que ce crédit initial a été bouclé au 31 décembre 2021, un nouveau crédit doit être voté.

Il s'agit ici de bien informer les habitants, ceci dans un souci de transparence, de ce que la commune va entreprendre pour la sécurité de tous et éviter ce genre d'incivilités à l'avenir.

Le montant du crédit d'investissement soumis à votre approbation s'élève à CHF 40'000.-. Le taux d'amortissement sera de 2.5% et celui-ci sera financé par le ménage communal. Il n'y aura pas de recours à l'emprunt car financé par les liquidités de la commune.

**M. Jean-Claude Bernold** demande s'il y a des questions ?

**M. Roland Barmaverain souhaite savoir** si lors des premiers travaux de correction du carrefour, il y avait des exigences du service des ponts et chaussées concernant la largeur de la route ? Si ce n'est pas le cas, on aurait pu prendre un peu plus sur la partie engazonnée. Les gros véhicules et/ou moissonneuses-batteuses ont passablement de peine, selon lui, à passer. Ceci aurait pu permettre d'économiser quelque peu ces CHF 40'000.-. L'entretien de la partie engazonnée par les employés communaux va engendrer des coûts supplémentaires. **M. Jean-Claude Bernold** l'informe que le projet original a été validé par les services de l'Etat, dont le service des ponts et chaussées. Le conseil communal actuel voit à l'usure que des modifications doivent être faites.

**M. Bernard Mettraux** trouve inadmissible que la Commune de Cottens doive encore à nouveau dépenser un montant de CHF 40'000.- par la faute de quelques énergumènes qui saccagent une partie du carrefour engazonnée. Il n'est pas convaincu du choix des blocs de pierres. Il faudrait mettre une ou des caméras pour voir qui sont les personnes qui se sont mal comportées. **M. Jean-Claude Bernold** explique les difficultés de mettre en place un contrôle caméra pour des raisons de protection des personnes. La pose des blocs de pierres sera faite en toute connaissance de cause pour garder une bonne visibilité au carrefour. La dimension de ces blocs n'est pas totalement définie.

**Mme Solène Gendre** propose de poser des glissières de sécurité à la place des blocs de pierres voire des barrières en bois. Ceci évitera peut-être des accidents graves à l'avenir.

**M. Jean-Claude Bernold** informe également qu'une haie sera mise entre la route cantonale et la route d'Autigny sur une distance de 75 m.

**M. Louis Pythoud** propose de mettre des barrières en bois comme actuellement, simplement plus solides et définitives.

**M. Dominique Magnin** rejoint et soutien les dires de M. Bernard Mettraux et pense également que ces blocs seraient dangereux.

**M. Daniel Favre** propose de mettre du gravier gras. **M. Jean-Claude Bernold** souhaite trouver une solution pérenne et agréable visuellement.

**M. Daniel Perroud** demande d'élargir la route car il est impossible de croiser entre un camion-remorque et d'autres véhicules, type agricole. **M. Jean-Claude Bernold** explique que cela incite tout le monde à freiner mais il est conscient que cela peut poser quelque fois des problèmes.

**M. Gilles Godar** propose de faire une grande rigole au milieu du terrain pour dissuader quelqu'un de passer à travers. **M. Jean-Claude Bernold** lui explique que l'entretien serait trop important.

**M. Laurent Rossier** souhaite simplement mettre une bordure de route à 15 cm pour régler le problème pour éviter que quelqu'un puisse franchir la partie engazonnée et ceci comme on peut le trouver le long des routes cantonales. **M. Jean-Claude Bernold** prend note de toutes ces idées et verra ce qui est possible de faire. Une haie doit également être mise le long de la route cantonale comme indiqué avant. **Mme Béatrice Rossier** intervient pour souligner qu'une haie doit également être entretenue et cela va donner du travail au personnel communal. **M. Jean-Claude Bernold** l'informe qu'elle a été rendue obligatoire par le canton pour éviter l'éblouissement entre les voitures venant de la route du Centre avec les voitures venant depuis Chénens sur la route cantonale.

**M. Louis Pythoud** trouve que la pose de ces blocs de pierres est trop dangereuse et que le choix de la barrière en bois lui semble plus approprié. **M. Gabriel Nussbaumer** informe qu'en mettant une barrière, il y aura autant de risque d'accident qu'avec un mur de blocs de pierres mais peut-être pas avec les mêmes conséquences.

**M. Jean-Claude Bernold** informe l'assemblée communale que la mise en cause des blocs de pierres va le faire réfléchir à une éventuelle autre solution.

**Mme Jasmine Bovigny** remercie le conseil communal de proposer une solution pour élargir la route d'environ 1 m. Elle donne son avis sur toutes les solutions proposées ce soir. Il y a des points positifs et négatifs et fait confiance au conseil communal pour trouver une solution à ce problème.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** remercie **M. Jean-Claude Bernold** et donne la parole à **M. Stéphan Dubey**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

**Rapport de la commission financière M. Stephan Dubey, Président.**

### **Carrefour route d'Autigny – route du Centre**

*Le conseil communal propose de renforcer l'aménagement de ce carrefour afin d'éviter de nouvelles déprédations. Le premier crédit octroyé pour l'aménagement de ce carrefour, bien que non entièrement utilisé, a été bouclé. Il est dès lors demandé à l'Assemblée communale un nouveau crédit.*

*Au vu des arguments exposés, la commission financière émet un avis favorable quant à cet investissement de CHF 40'000.-.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, les travaux complémentaires au carrefour route d'Autigny – route du Centre de CHF 40'000.00 sont acceptés par 20 oui contre 16 non et 8 abstentions.**

---

**M. Jean-Claude Bernold**, au vu du résultat serré, va faire la première étape de la pose des pavés en granit pour élargir le carrefour et va étudier la solution la meilleure pour ce carrefour.

**M. le Président** remercie l'Assemblée et présente le point 3.3 de cette assemblée.

**3.3. Adduction d'eau – bouclage entre la Verna et le sentier de la Creusette et raccordement à un hydrant dans le secteur du nouveau bâtiment du CAD et de l'édilité CHF 205'000.00**

**M. le Président** passe la parole, pour cet investissement, à **M. Yves Nicolet**, conseiller communal, qui présente l'objet.

M. Yves Nicolet informe que depuis cet automne, la centrale de chauffage à distance sera mise en fonction. Il en va de même pour le nouveau bâtiment abritant les services de l'édilité et la place pour les déchets verts.

Actuellement, le secteur est desservi en eau potable avec un tuyau de petit diamètre, donc insuffisant.

La centrale de chauffage à distance nécessite une défense incendie adéquate. Pour assurer la défense incendie de ce type de constructions, un hydrant doit se trouver à une distance de 80 mètres selon la norme. A l'heure actuelle, la première borne incendie se trouve à plus de 250 mètres.

Le conseil communal vous propose un investissement de CHF 205'000 pour alimenter correctement le CAD. La solution proposée consiste à créer un bouclage entre les conduites existantes situées sur la route de la Verna et le sentier de la Creusette. De cette façon, l'eau circulera dans les deux sens dans le secteur. Ce qui aura pour effet d'éviter les variations de pression sur le réseau existant. Un autre avantage pour la qualité de l'eau de notre réseau est l'absence de bras mort.

Le montant du crédit d'investissement soumis à votre approbation s'élève à CHF 205'000.-. Le devis estimatif est basé sur les prix au début février 2022. Une marge d'environ 20% y est incluse pour les imprévus, notamment l'augmentation des matériaux de construction.

Le taux d'amortissement sera de 1.25% et celui-ci sera financé par les taxes en eau potable. Il y aura recours à l'emprunt pour financer cet investissement.

**M. Yves Nicolet** demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et donne la parole à **M. Stéphan Dubey**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

**Rapport de la commission financière M. Stephan Dubey, Président.**

**Adduction d'eau – bouclage entre la Verna et le sentier de la Creusette et raccordement à un hydrant dans le secteur du nouveau bâtiment du CAD et de l'édilité**

*Le conseil communal propose un investissement de CHF 205'000.- au niveau de la circulation et du raccordement de l'eau, selon le schéma qui vous a été présenté. De plus, un hydrant pour la défense incendie du CAD doit être installée pour répondre aux normes légales.*

*Au vu des informations reçues, la commission financière émet un avis favorable quant à l'investissement de CHF 205'000.-.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, le crédit pour l'adduction d'eau – bouclage entre la Verna et le sentier de la Creusette et raccordement à un hydrant dans le secteur du nouveau bâtiment du CAD et de l'édilité de CHF 205'000.00 sont acceptés à l'unanimité.**

---

#### **4. Divers**

**M. le Président** demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

**M. Dominique Magnin** s'adresse au conseil communal, le félicite pour le bulletin communal et demande que l'administration communale puisse être atteignable par téléphone plus souvent qu'aux heures d'ouverture officielles du bureau communal. **M. Gabriel Nussbaumer** l'informe qu'il a pris bonne note de sa demande et que celle-ci sera étudiée par le conseil communal. **Mme Marie-Hélène Tille** demande quand est-ce que la place pour les déchets verts sera prête ? **M. Marc-Antoine Sauthier** l'informe qu'il ne sait pas quand cela sera possible mais en principe cet automne. Cela dépendra de l'avancement des bâtiments du CAD et de l'édilité et de la sécurité qui en découle. **M. Roland Barmaverain** demande à propos du déneigement des places des particuliers si une entreprise privée ou un agriculteur pourrait être sollicité ? **M. Gabriel Nussbaumer** va voir ce qui est possible. **Mme Marie-Hélène Tille** demande si un dépassement est à prévoir sur les travaux du CAD en terme chiffré ? **M. Marc-Antoine Sauthier** pense qu'une augmentation du fer, à cause de la crise, sera d'environ CHF 50'000.- de supplément ainsi qu'un supplément pour la creuse CHF 20'000.-.

**Mme Elisabeth Giraud** intervient concernant la situation en Ukraine. Il y aurait 4 familles de Cottens qui souhaiteraient recevoir des réfugiés. Est-ce que la population de Cottens pourrait faire quelque chose en solidarité ? Est-ce qu'une info par tout-ménage ou site internet pourrait être faite à l'attention de la population villageoise. **M. Gabriel Nussbaumer** informe que la gestion se fait par le canton. **Mme Marie-Claude Clerc** n'a pas d'information supplémentaire et certaines familles n'ont pas été contactées. Elle informe que la commune a fait un don de CHF 1'500.- à la chaîne du bonheur. **M. Jean Bernard Siggen** informe l'assemblée communale que la gestion de ces réfugiés est gérée par l'ORS. Il est difficile d'avoir une vision claire de la situation mais il est intéressé de savoir si des enfants ukrainiens pourraient être scolarisés prochainement à Cottens. **Mme Marie-Hélène Tille** informe que sa famille s'est inscrite via l'ORS et ils ont des personnes ukrainiennes qui logent chez eux qui cherchent du travail. L'appel est lancé. **M. Marc-Antoine Sauthier** souhaite informer qu'un sentier botanique verra le jour à Cottens, selon les informations parues dans le bulletin communal. Il est à la recherche de volontaires. Les 'jeudistes' sont d'accord de donner un coup de main et un appel est lancé aux jeunes de la commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** tient à remercier ses collègues du conseil et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation. Comme la période du COVID semble laisser quelque peu de répit à la population, celle-ci est invitée à renouer avec les traditions d'avant et un apéritif est offert à l'assemblée communale présente.

**M. le Président clôt l'assemblée à 21.50 heures.**

**Approuvé en Assemblée communale du 13 septembre 2022**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

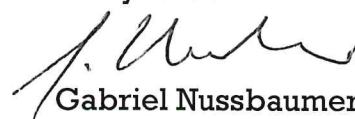
L'Administrateur :



René Muller



Le Syndic :



Gabriel Nussbaumer